



200 PROPOSITIONS POUR AFFRONTÉR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE





Après huit mois d'échanges et de concertation, les citoyennes et citoyens membres de la Convention Citoyenne pour le Climat de la métropole grenobloise ont dévoilé leurs propositions pour le Climat vendredi 14 octobre, lors d'une réunion exceptionnelle du conseil métropolitain.

Réunissant une centaine de citoyennes et de citoyens tirés au sort et représentatif de la population des 49 communes de la Métropole grenobloise, la Convention citoyenne a travaillé sur deux questions :

- Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ?
- Comment atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

Durant 8 mois, les citoyennes et les citoyens ont placé leur action sous le regard d'un Comité opérationnel et de trois garants de la Commission nationale du débat public (CNDP), qui ont assuré l'indépendance des travaux et la neutralité des débats.

Ce travail a abouti à un rapport proposant 219 actions qualifiées de « prioritaires », et présentées sous 9 thèmes :

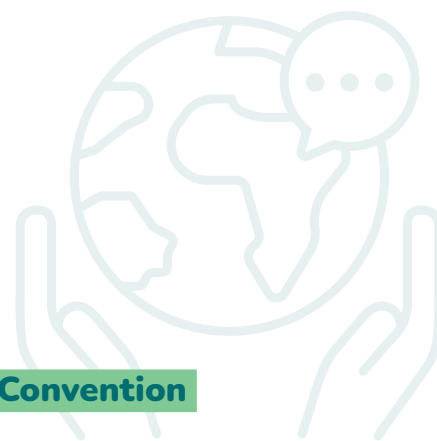
- Agriculture et alimentation
- Habitat aménagement et urbanisme
- Mobilité des personnes
- Consommation déchets et loisirs
- Production d'énergie
- Séquestration carbone et captation du carbone
- Action économique du territoire
- Sensibilisation-éducation-gouvernance
- Formation et emploi

Quelles suites pour les 219 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat ?

Les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat qui entrent dans le champ de compétences de la Métropole vont maintenant être examinées par le Conseil métropolitain, qui aura le choix de voter ou non pour la mise en œuvre de chaque proposition formulée, lors d'une session prévue en mars 2023.

Les propositions qui ne relèvent pas de la responsabilité de la Métropole seront redirigées vers les organismes compétents : communes, Département, Région, acteurs privés, État, etc.

Dernière option possible, pour les mesures qui s'avèreraient très complexes ou suscitant un débat important au sein du conseil métropolitain : la Métropole s'est engagée à mettre en place un référendum de type local sous forme d'une votation citoyenne.



Vous trouverez ci-dessous la liste des actions prioritaires présentées par les membres de la Convention citoyenne pour le climat.

Sont signalées en italique les actions déjà mises en œuvre sur le territoire par Grenoble Alpes Métropole et que la Convention citoyenne a tenu à soutenir et encourager.



AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Action 1

Faire un plan de communication sur les bienfaits, les avantages du végétarisme et du flexitarisme pour le climat, l'environnement et la santé : diffusion large du plan de communication, rédaction d'un guide, d'un livre de recettes, ateliers, affiches, formation des cuisiniers, etc.

Action 2

Favoriser le développement d'une filière de protéines végétales dans la Métropole, et favoriser la vente de ces produits au marché, avec gratuité de l'emplacement (si encadrement des prix)

Action 3

Dans la restauration collective publique, proposer le choix à chaque repas viande / poisson / végétarien, et rendre attractif le menu végétarien. Deux jours par semaine minimum, proposer seulement le choix végétarien.

Action 4

Travailler avec les restaurateurs et les commerces locaux pour mettre les protéines végétales sur le même plan que la viande sur les cartes et dans les rayons

Action 5

Faire un plan de communication, sensibilisation, accompagnement sur les bienfaits, les avantages de l'agriculture bio et locale pour le climat, l'environnement et la santé

Action 6

Développer le jardinage "loisir"

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 7

- Préconiser aux collectivités locales d'imposer 90% de produits biologiques dans la restauration collective
- Proposer des menus à base de produits locaux proportionnellement aux surfaces agricoles de la Métropole

Action 8

Créer un label local de producteurs conventionnés



Action 9

Soutenir les associations de type foncière agricole ainsi que les organismes publics œuvrant à l'achat de terre agricole et l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs à orientation environnementale (agriculture raisonnée et biologique).

Action 10

Œuvrer et soutenir les actions permettant de lever les verrous réglementaires nationaux et européens à l'installation d'une agriculture à orientation environnementale (agriculture raisonnée et biologique).

Action 11

Favoriser l'installation des marchés et épiceries en circuits courts

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 12

Développement de marchés de producteurs bios dans les quartiers "populaires" (avec des prix abordables)

Action 13

Mettre en place une "signalétique empreinte carbone" sur tous les aliments dans tous les commerces

Action 14

Mettre en place un maillage de points de vente (type magasins de producteurs) permettant la vente directe à moindre coût

Action 15

Accompagner les agriculteurs dans leur changement de pratiques en prenant en charge une partie du risque économique sur plusieurs années

Action 16

Augmenter les surfaces en protéagineux et limiter les cultures qui consomment beaucoup d'eau (soja, tournesol, maïs etc.)

Action 17

Créer un moratoire au niveau de la Métropole sur l'utilisation des produits phytosanitaires, d'insecticides et d'engrais azoté de synthèse. Communiquer auprès des professionnels sur la nécessité de protéger les sols et la santé humaine ainsi que les avantages économiques que peuvent générer les bonnes pratiques. Mettre en place un accompagnement pratique et technique des agriculteurs

Action 18

Interdire les pesticides et accompagner, y compris financièrement, les agriculteurs pour leur transition





Action 19

Développer des espaces de proximité dans toutes les communes et tous les quartiers, proposant des produits issus de l'agriculture durable en mettant en relation producteurs et MJC, Maison des Habitants, Associations de villages pour proposer des ventes de produits issus de l'agriculture durable.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 20

Créer un moratoire au niveau de la Métropole auprès des producteurs d'eau minérale et de soda sur l'utilisation des bouteilles en plastique et requalifier celle-ci en bouteilles de verre consignable.

Action 21

Communication sur la qualité de l'eau grenobloise afin de réduire la consommation de bouteilles en plastique

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 22

Imposer aux événements publics l'usage de bouteilles en verre consignées, et/ou fontaines à boissons au lieu de canettes ou bouteilles plastiques, avec, dans tous les cas, la distribution d'écocup.

Action 23

Communiquer auprès du public et des familles sur l'intérêt et les avantages économiques d'une consommation alimentaire modérée.

Action 24

Obliger à la mise en place de mesures anti-gaspillage auprès des différents acteurs de distribution, de production et préparation alimentaire.

Action 25

Favoriser la création d'associations et entreprises de valorisation des produits périssables (fruits et légumes) et de récupération des invendus des grandes enseignes de distribution.

Action 26

Promouvoir les applications anti-gaspi et favoriser leur accessibilité

Action 27

- Acquisition de terres agricoles par la Métropole
- Travailler avec les agriculteurs locaux pour diversifier les productions et servir la commande publique ou création d'une régie communale.
- Mise à disposition de terre pour maraîchage à loyer modéré (ou même gratuit les 2 premières années) pour y cultiver en bio ou en permaculture.
- Soutien aux petits maraîchers bio qui débutent dans la métropole

Action 28

Lancer un financement participatif ou mécénat pour l'achat de terres dédiées à des exploitations bio et de la vente locale afin de diminuer les coûts d'installation.



Action 29

Planter des haies pour réduire l'évaporation due au vent, faciliter le remplissage des nappes phréatiques, faire des abris de biodiversité.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 30

Aider les apiculteurs ou des associations d'apiculteurs amateurs à installer des ruches dans l'agglomération en leur proposant des sites et espaces où ils puissent s'installer et communiquer sur la production de ce miel local.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 31

Attribuer des objectifs à la Safer, pour que l'exploitation des productions agricoles soit localement complémentaire afin de répondre aux besoins alimentaires de la métropole

Action 32

Informers sur les inconvénients et défauts de l'utilisation de l'huile de palme et rendre plus visible la présence d'huile de palme dans les produits alimentaires.

HABITAT AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Action 33

Continuer et s'assurer de la mise en œuvre et du suivi de l'interdiction des constructions neuves sur des terrains végétalisés et tendre vers la zéro artificialisation des sols dès aujourd'hui.

Action 34

Prioriser la rénovation des logements, en particulier dans les centres bourgs.

Action 35

Les bâtiments neufs doivent être facilement convertibles (bureaux / logement / bâtiments publics / etc.) et il doit être fait en sorte que les infrastructures nécessaires soient présentes.

Action 36

Interdire la construction des projets qui iraient à l'encontre des 3 objectifs du mandat de la Convention citoyenne pour le climat.

Action 37

Promouvoir des aides financières plus favorables (réduction du prix de 20% *a minima*) pour l'utilisation de matériaux biosourcés et décarbonés.

Action 38

Communiquer sur les avantages de l'utilisation de matériaux biosourcés et décarbonés dans l'isolation des bâtiments auprès des entreprises, des bailleurs publics et privés, des syndicats et des particuliers.



Action 39

Utiliser la commande publique comme levier de développement de la construction bois (création de nouvelles filières qui peuvent continuer leur développement sur les marchés privés si l'économie d'échelle a été amorcée).

Action 40

Subventionner davantage les matériaux bas carbone, de la production à la mise en œuvre, par rapport aux matériaux plus émetteurs pour qu'ils soient compétitifs et préférés par les financeurs des projets.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 41

Développer, dans les écoles d'ingénieurs et dans les laboratoires privés et publics, les filières de recherche de matériaux performants et plus accessibles

Action 42

Sensibiliser les ménages à limiter la température de leur chauffage (à 19°C) et de leur climatisation (à 26°C) - à la fois dans les bâtiments neufs et rénovés (pour prendre en compte les cas particuliers)

Action 43

Imposer la régulation de la climatisation dans les entreprises, bureaux et magasins et l'encourager au niveau individuel. Informer les particuliers de l'impact sur le réchauffement climatique, à la fois dans les bâtiments neufs et rénovés et faire des contrôles réguliers

Action 44

Prioriser la rénovation thermique et les protections solaires dans les logements sociaux

Action 45

Individualiser les coûts de consommation et généraliser la mise en place des compteurs d'énergie individuels

Action 46

S'assurer de la suppression des systèmes individuels de chauffage au gaz, charbon et fioul. Limiter les systèmes de chauffage aux énergies fossiles dans l'habitat collectif

Action 47

S'assurer de la généralisation des systèmes de chauffage peu émetteurs de GES, solaire à eau chaude, pompe à chaleur, climatisation réversible, géothermique et faciliter économiquement leur installation.

Action 48

Systématiser les chaufferies collectives au bois, pompe à chaleur ou autre source d'énergie bas carbone, plutôt que la multiplication des foyers individuels moins performants, avec l'individualisation des coûts de consommation



Action 49

Généraliser la connexion au réseau de chauffage urbain des bâtiments publics et privés (copropriétés) suivant le cadre de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 découlant de la Loi Climat

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 50

Rénover les canalisations du chauffage urbain qui sont vieillissantes, diminuer la température de sortie de l'eau (des appartements chauffés par le sol sont obligés d'avoir un système de refroidissement), coupler le réseau de chauffe à la géothermie et déployer le chauffage urbain. Améliorer la régulation et l'équilibrage des températures entre les logements

Action 51

Favoriser les constructions neuves à énergie positive

Action 52

Continuer à œuvrer et soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés avec les aides financières de type Mur Mur, plus importantes pour le privé

Action 53

Augmenter le niveau des aides à la rénovation, particulièrement auprès des personnes propriétaires ayant des faibles revenus, avec les aides de type Mur Mur

Action 54

Subventionner davantage les rénovations réalisées avec des matériaux efficaces et bas carbone. Ne pas limiter les subventions pour recours à une entreprise subventionnée

Action 55

Accompagner les syndicats et les copropriétaires (estimation des travaux de rénovation énergétique, déduction des aides possibles, etc.) pour faciliter l'accès à un financement sur plusieurs années

Action 56

Faire appliquer le décret tertiaire pour tous les bâtiments publics.

Action 57

Informersur le décret tertiaire pour tous les bâtiments privés.

Action 58

Isoler ou reconverter les logements en environnement bruyant (voies ferrées / voies rapides)

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 59

Sanctionner davantage les logements et bâtiments industriels vacants





Action 60

Organiser la densification des centres des communes en s'assurant d'une bonne qualité de vie à tous les points de vue notamment grâce à des espaces extérieurs

Action 61

Mutualiser les biens dans un local polyvalent de quartier en les rendant obligatoires dans les constructions neuves

Action 62

Prioriser les regroupements de logements, de type béguinage, à destination des personnes seules (personnes âgées, étudiants, handicapés, etc.) adaptés aux différents types de communes (urbain/ périurbain/ campagne)

Action 63

Réorganiser le multi usage des infrastructures publiques (partage des locaux).

Action 64

Généraliser dans la construction neuve les bâtiments à énergie positive et généraliser dans la rénovation les bâtiments à basse consommation (suivant la RE 2020) pour leurs niveaux d'isolation thermique au froid et au chaud en n'autorisant que des constructions vivables à un scénario +2°C et en portant un regard neuf sur les projets immobiliers

Action 65

Imposer un cahier des charges aux loueurs (normes minimales pour éliminer les passoires thermiques) et aux syndicats de copropriété (informations et au moins 3 devis nécessaires avant le chantier de rénovation)

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 66

Prioriser les travaux de rénovation et d'adaptation au changement climatique dans les quartiers les plus pauvres et vulnérables

Action 67

Accompagner la végétalisation des murs et des toits en aidant au calcul de biotope par surface

Action 68

Végétaliser les murs et les toits : imposer un coefficient de biotope par surface

Action 69

Inciter et accompagner à la plantation d'un ou de plusieurs arbres en fonction de la superficie du terrain.

Action 70

Inciter à l'installation de réducteurs de débit d'eau



Action 71

Faciliter l'utilisation des eaux de récupération pluviales et des eaux grises pour des usages d'arrosage potager, lavage du linge, toilette. Pour les constructions neuves ou les rénovations, modifier les circuits d'eau et installer des systèmes de récupération (récupérateurs d'eau sur les toits) et de réutilisation de l'eau et de circuit fermé (utilisation pour les jardins, sanitaires)

Action 72

Permettre aux eaux de pluie de pénétrer beaucoup plus dans le sol de la Métropole (refroidissement de la ville par évaporation, meilleure résistance des arbres et végétation à la sécheresse, diminution du risque d'inondation, diminution des dégâts liés aux inondations)

Actions 73 :

- Désimperméabiliser les sols et reprendre les recommandations du CEREMA. Mettre en priorité ces actions dans les îlots de chaleur et près des 13 quartiers défavorisés. Tester la marche dans différents quartiers et voir comment circuler avec le maximum d'ombre (comme c'est le cas sur la voie cyclable proche de la Bifurk).
- Gérer l'eau : reperméabiliser les sols (installer des revêtements drainants, mettre des noues), mettre des jardins de pluie, des bassins à jets d'eau en priorité dans les quartiers défavorisés de Grenoble.
- Mettre en place des zones d'ombre dans les rues piétonnes.

Action 74

Changer en profondeur les grandes zones commerciales : végétalisation, circulation à vélo ou à pied, organisation d'un système de livraison drive regroupé, toits photovoltaïques, etc.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 75

Retirer les revêtements qui émettent de la chaleur et mettre des revêtements de couleur claire à fort albédo. Imposer des normes pour le remplacement et la mise en place de revêtements à fort albédo aux copropriétés et aux constructeurs

Action 76

Planter plus d'arbres en ville, des espèces qui sont déjà adaptées à la chaleur et planter des arbres systématiquement après les travaux (acheter à des pépiniéristes du Vaucluse)

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 77

Embaucher des personnes qui gèrent la végétalisation (partenariat avec pôle emploi, territoire zéro chômeur de longue durée) et proposer des formations qualifiantes dans ce domaine

Action 78

Évaluer le nombre de points d'eau potable en état de fonctionnement sur le territoire de la Métropole, évaluer leur coût de rénovation et cibler les points d'eau prioritaires à rénover

Action 79

Mettre encore plus de zones piétonnes pour limiter les moteurs en ville





Action 80

Couvrir les parkings publics et privés de plus de 30 places avec des panneaux photovoltaïques

Action 81

Rénover toutes les écoles avec, en priorité, celles qui sont les plus chaudes

Actions 82

Végétaliser les cours d'école et les rendre accessibles l'été au public. Créer des îlots de fraîcheur dans les cours d'école

Action 83

Appliquer aux constructions et extensions de bâtiment publics 1% pour végétaliser les bâtiments (comme cela se fait pour les 1% d'œuvres d'art)

Action 84

Généraliser la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie dans tous les logements et bâtiments tertiaires et distribuer ou subventionner la mise à disposition de récupérateurs d'eaux et les mutualiser.

MOBILITÉ DES PERSONNES

Action 85

Communiquer et informer sous la forme d'ateliers au niveau individuel et des entreprises sur le sens de la mobilité carbonée ainsi que sur les solutions avantageuses pour diminuer celle-ci. Sensibiliser les associations de quartier afin de démultiplier ce qui existe déjà. Poursuivre les actions entreprises par Grenoble Alpes Métropole.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 86

Prôner le télétravail. Encourager les entreprises et les administrations à proposer du télétravail.

Action 87

Interdire l'installation de nouvelles grandes surfaces commerciales et centres commerciaux en périphérie des centres-villes, sauf les commerces alimentaires s'ils sont nécessaires.

Action 88

Diagnostiquer les motifs de déplacement des territoires périphériques vers les aires d'attraction pour aider les collectivités à trouver des solutions locales adaptées. Mise en place d'un questionnaire destiné aux actifs concernant leurs difficultés de transports afin d'identifier les besoins et les problèmes pour leur apporter des solutions.

Action 89

Imposer à l'aéroport de Grenoble-Alpes-Isère une réduction de ses émissions de CO₂ de 10% par an en prenant en compte les vols/appareils, la structure des bâtiments, et les transports pour venir à l'aéroport.



Action 90

Accompagner les personnes qui souhaitent se rapprocher de leur lieu de travail avec des actions de sensibilisation, des aides financières et un encadrement des loyers.

Action 91

Ajouter des parkings à vélo sécurisés et des arceaux, pour limiter les risques de vol. Les parkings sécurisés de MétroVélo ne sont accessibles que sur abonnement (et il faut un abonnement pour chaque parking). Un système de parkings sécurisés pour les vélos fournirait une solution pour les trajets occasionnels.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 92

Communiquer sur les bienfaits de la mobilité douce : communiquer au niveau individuel sous la forme publicitaire et d'ateliers d'information des bienfaits de la marche et de l'usage du vélo sur la santé ainsi que de ses avantages économiques.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Actions 93 :

- Renforcer la pratique du vélo et de la trottinette engagée par la Métropole en soutenant l'extension des voies cyclables, la pratique du vélo et de la trottinette. Renforcer la mise à disposition de cycles et trottinettes partagés. Soutenir et communiquer sur les formations à destination des adultes proposées par la "Vélo Ecole" de la plateforme Mobilité de Grenoble Alpes Métropole.
- Continuer le développement du vélo et de la trottinette au même rythme que le mandat précédent. Continuer le développement des stationnements vélo et trottinettes aux lieux d'affluence pour avoir un meilleur maillage du territoire. Poursuivre la sécurisation des voies.
- Réalisation d'une chrono vélo périphérique afin de créer des voies pour relier les villes périurbaines entre elles, sans que les cyclistes aient besoin de repasser par le centre de la Métropole.
- Faire en sorte que tous les établissements publics (école, poste, mairie, soins...) ou commerces essentiels soient accessibles par au moins une voie sécurisée pour piétons ou cyclistes.
- Sécuriser les pistes cyclables.

Action 94

Réserver les artères commerçantes aux mobilités douces.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 95

Faire une campagne de communication sur l'onde verte existante auprès des automobilistes.

Actions 96 :

- Sensibilisation à la pratique du vélo en toute sécurité
- Apaiser la relation automobilistes et cyclistes. Actions de sensibilisation pour que les automobilistes comprennent que les cyclistes mettent leur vie en jeu et pour inciter au respect du code de la route pour les utilisateurs de vélo, trottinettes, voitures sans permis.





Action 97

Développer l'offre de location de vélos avec tricycles. Mettre des tricycles avec grand panier en location sur le modèle de la location des trottinettes et vélos électriques. Réserver des emplacements pour ces tricycles près des grandes enseignes.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 98

Mieux gérer le parc de location de vélos de la métropole pour optimiser la disponibilité des vélos à louer.

Action 99

Développement des mobilités douces, développement des vélos-taxis et des livraisons à vélo, à partir de plateformes extérieures à l'espace urbain.

Action 100

Développer le concept de Pédibus et vélobus pour éviter que les parents accompagnent leurs enfants à l'école en voiture.

Action 101

Mettre en place un système de partage de voitures (électriques ou autre) en périphérie éloignée

Action 102

Lors de la mise en place de nouvelles réglementations, communiquer, sensibiliser et mettre en place des contrôles efficaces et punitifs

Action 103

"Sensibilisation" à un bon usage de la voiture : autoriser la Police Municipale à verbaliser les automobilistes qui laissent tourner le moteur de leur voiture à l'arrêt (problème constaté fréquemment sur les parkings, devant les petits commerces, les établissements scolaires).

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 104

Créer un abonnement unique en proposant différentes formules à la carte pour les transports en commun, le train périurbain, les vélos, les trottinettes, les vélos à assistance électrique et l'autopartage.

Action 105

Réduire le coût de location et soutenir le développement de Citiz (communication, financement).

Action 106

Aider à la transition vers un parc de véhicules propres. Mettre en place un dispositif d'aides sociales pour les ménages les plus pauvres sur le modèle de ce qui est mis en place pour l'isolation.



Action 107

Envisager l'évaluation des voitures en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) avec un critère sur leur poids.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 108

Revoir les critères d'attribution de Crit'air en ajoutant le critère émission de CO₂.

Action 109

Renforcer et rendre plus performantes les infrastructures de transport collectif : œuvrer au niveau départemental et régional afin de permettre une politique novatrice de gratuité de mobilités collectives incluant les communautés de communes du bassin grenoblois.

Action 110

Installer des porte-vélos sur tous les bus circulants hors agglomérations.

Action 111

Établir une voie rapide de transport en commun entre Grenoble Sud et Meylan/Montbonnot.

Action 112

Mise à place d'un service d'augmentation temporaire de la fréquence de transports en commun pour les organisateurs d'événements et les collectivités.

Action 113

Création d'une ligne de bus Chrono circulaire autour de Grenoble.

Action 114

Envisager la création de différentes lignes de RER dans l'agglomération qui permettent de relier : Grenoble / Brignoud et Vif / Saint-Egrève. Mettre en place des lignes régulières avec une fréquence élevée.

Action 115

Promouvoir les modes de transport collectifs existants pour l'accès à la montagne et y placer systématiquement des racks à vélo en favorisant le remplacement des bus actuels par des bus moins émetteurs en CO₂.

Action 116

Renforcer et développer les lignes de transports en commun pour l'accès à la montagne.

Action 117 :

- Tendre vers une gratuité des transports en commun progressive, en commençant par une phase de gratuité le week-end.
- Avoir une prise en charge gratuite pour les enfants
- Encourager la Métropole à diversifier les sources de financements mentionnées dans l'étude sur la gratuité des transports





Actions 118

Réduire le prix de l'abonnement annuel en augmentant le nombre de mois gratuits. Offrir les abonnements M vélo+, M TAG et Dott aux moins de 18 ans pour tout achat d'un abonnement adulte. Proposer des tickets à acheter en agence avec une prise en compte du quotient familial.

Action 119

Augmenter la durée de validité des titres de transport de 5 heures.

Action 120

S'assurer que l'apprentissage du vélo soit accessible à tous sur l'ensemble du territoire.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

CONSOMMATION DÉCHETS ET LOISIRS

Action 121

Mettre à disposition des locaux sous utilisés destinés à la vente de produits locaux (artisanat / alimentation / autres / etc.) afin de baisser les coûts de commercialisation

Action 122

Expérimenter un étiquetage "Qualité Carbone" sur les produits locaux soutenus par la métropole

Action 123 :

- Mettre en place des bibliothèques d'outillages (outilthèque) et de tous types d'objets dans toutes les communes, couplées à des ateliers de réparation
- Favoriser et développer l'installation de repair cafés (a minima un par commune) et communiquer sur leur localisation
- Mettre en place des magasins de récupération de tous types d'objets dans les déchetteries

Action 124

Mettre en place un système de consignes pour les plats à emporter ou apporter son propre contenant et mettre en place un système de gestion des consignes sur tout le territoire de la Métropole

Actions 125 :

- Ne pas jeter et consommer les produits agricoles hors normes (par exemple : concombres trop longs ou tordus etc...)
- Lancer un appel d'offres pour récupérer les invendus des marchés, dédiés à la transformation



Action 126

Soutenir une politique qui consiste à réduire les emballages et plastiques à usage unique notamment dans la grande distribution. Maintenir et soutenir la politique du schéma directeur des déchets 2020 – 2030 qui a pour objectif de réduire de moitié le poids de la poubelle grise et recycler les 2/3 des déchets collectés de la Métropole. Interdire le plastique à usage unique dans les cantines publiques ou privées.

Action 127

Rediriger les productions non vendues vers les magasins de seconde main, à l'instar du reconditionnement de l'alimentation non vendue

Action 128

Promouvoir les produits d'hygiène sous forme solide

Action 129

Favoriser la mise en oeuvre du compost collectif accompagner les habitants pendant le compostage et sensibiliser les plus jeunes dans les écoles

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Actions 130 :

- Maintenir et soutenir la politique du schéma directeur des déchets 2020-2030 de la Métropole avec le déploiement des déchèteries nouvelles générations intégrant des repairs cafés et une recyclerie pour les objets réparables. Puis maintenir et soutenir la collecte sélective des papiers et cartons (bac bleu) auprès des activités industrielles. Et enfin soutenir les filières (entreprises) de récupération et de tri des déchets et matériaux industriels
- Rendre effectif le tri partout, notamment dans toutes les collectivités en formant les agents d'entretien et en mettant en place des poubelles différentes et des lieux de collecte de ces poubelles accessibles aux camions de Métropole

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 131

Mettre en place, avec des organismes tels que la Remise, une collecte mensuelle d'objets ou de déchets à valoriser (recyclerie, métal, etc.)

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 132

Mieux informer sur tous les dispositifs de collecte qui permettent de mieux trier les déchets dans la Métropole

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 133

Uniformiser les couleurs des poubelles sur le territoire.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 134

Obliger la réutilisation des emballages/cartons de livraison entre les entreprises

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat





Action 135

Faire connaître les actions existantes mises en œuvre par des associations ou autres structures dans le domaine de la réutilisation, de la réparation et de l'achat d'objets de 2ème main

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 136

Favoriser la création d'entreprises de réparation et recyclage de produits et la vente d'occasion

Action 137

Engager une transformation de la station du col de Porte, diversifier les activités, se projeter dans des hivers sans neige et sans neige de culture. Limiter l'usage du canon à neige à des moments où il fait assez froid

Action 138

Autoriser uniquement l'installation de nouveaux projets de loisirs bas carbone

Action 139

Réduire la consommation d'énergies des équipements sportifs notamment pour le football, en réduisant de 10 % par an les émissions de GES

Action 140

Limiter la surface des enseignes lumineuses des commerces et les éteindre lorsque le magasin est fermé. Interdire les publicités sur écran (qui consomment beaucoup d'énergie) dans les villes

Action 141

Interdire les prospectus publicitaires (excepté pour les associations et les ONG) dans les boîtes aux lettres, à moins que le propriétaire affiche "OK PUB" sur celles-ci

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 142

Accompagner l'installation d'entreprises vertueuses pour la fabrication d'objets durables dans un processus de fabrication durable

Action 143

Création d'un bureau pour favoriser la relation entre la recherche et les entreprises pour les produits éco responsables

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 144

Réduire l'éclairage urbain tout en préservant la sécurité au sein des espaces publics, prévoir des dispositifs de déclenchement de l'éclairage en fonction du passage

Action 145

Diffuser des informations sur les "low-techs"



Action 146

Afficher et mettre en valeur les scores CO₂ des biens et services

Action 147

Communiquer en direction du grand public pour l'inciter à mieux consommer

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 148

Imposer l'arrêt nocturne des enseignes publicitaires

PRODUCTION D'ÉNERGIE

Action 149

Identifier les espaces au potentiel d'énergie renouvelable élevé limitant les dégradations paysagères et environnementales associées à l'installation d'énergies renouvelables.

Action 150

Autoriser l'implantation d'énergies renouvelables en diminuant le critère esthétique.

Action 151

Faciliter les initiatives de collectifs citoyens pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics, et faciliter ensuite les initiatives privées d'installation de moyens de production d'énergie électrique par panneaux photovoltaïques sur les parkings des grandes surfaces, les toits des bâtiments d'entreprises ainsi que sur les toits d'immeubles.

Action 152

Investir dans la pose de panneaux photovoltaïques sur les parkings extérieurs bétonnés.

Action 153

Participer au capital des projets privés contre une proportion des profits.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 154

Faciliter les initiatives des collectifs citoyens pour l'installation de moyens de production d'énergie électrique par panneau photovoltaïque, microturbine, méthanisation et éolienne.

Action 155

Réaliser la méthanisation des déchets alimentaires suivant les objectifs du schéma directeur des déchets 2020 – 2030 de la Métropole.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 156

Soutenir le déploiement de la filière biomasse pour le chauffage urbain avec du bois de type plaquettes forestières et bois de récupération à faible valeur ajouté issu de déchetterie

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat





Action 157

Imposer aux collectivités de la métropole l'utilisation de centres de données écoresponsables.

Action 158

Interdire le maintien des portes ouvertes dans les établissements recevant du publics climatisés et chauffés en s'appuyant sur des décrets municipaux.

Action 159

Demander la modification des codes régissant la commande publique pour y intégrer un critère prenant en compte le bilan carbone de l'ensemble des produits (pour favoriser la proximité).

SÉQUESTRATION CARBONE ET CAPTATION DU CARBONE

Action 160

Avoir une gestion équilibrée de la forêt entre prélèvement, plantation et maintien de la forêt, nécessaire à la captation du carbone

Action 161

Diversifier les essences d'arbres (favoriser celles qui sont susceptibles de mieux résister à la sécheresse et aux risques croissants d'incendie)

Action 162

Créer une police spécialisée dans l'environnement, qui sensibilise, éduque, et sanctionne les incivilités environnementales

Action 163 :

- Végétaliser les espaces publics piétons, les places, les squares, les voies de tram (même si elles le sont déjà partiellement) et les cours de récréation des établissements scolaires
- Végétaliser les villes le plus possible

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 164

Mutualiser, entre les communes, des équipements collectifs (équipements sportifs, culturels, éducatifs...)

Action 165

Améliorer la gestion des forêts pour limiter les feux générateurs de CO₂ (plan d'action sur la prévention et la facilité d'intervention sur les feux de forêt)

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 166

Entretien des forêts privées : faire un état des lieux précis, former et encourager les propriétaires à la gestion durable de la forêt. La Métropole pourrait proposer d'acheter des parcelles aux propriétaires qui n'ont pas les moyens suffisants pour entretenir leur parcelle de forêt





ACTION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Action 167

Obliger les entreprises qui travaillent pour Métropole à avoir un label RSE si celui-ci impose des objectifs plus ambitieux que le SPASER

Action 168

Privilégier la proximité avec le tissu local et mettre en place un système de réduction des prix si la consommation est locale

Action 169

La Métropole choisira au maximum ses achats et prestations le plus près possible, afin de limiter chaque année de 10% ses émissions de GES liées à l'achat de services. Elle intégrera dans ses cahiers des charges l'impact environnemental des prestations. L'impact sur le rejet des GES deviendra un argument essentiel.

Action 170

Créer un pôle de la transition écologique au service de l'activité économique du territoire (avec obligation de résultat)

Action 171

Mettre en place un réseau d'entreprises qui agissent en faveur de l'environnement, notamment avec un système de parrainage vers les petites entreprises

Action 172

Imposer la réalisation d'un bilan carbone scope 1/2/3 pour toutes les entreprises et accompagner les TPE à la réalisation d'un bilan simplifié

Action 173

Créer un groupe de réflexion pour des stations de skis moins polluantes en hiver

Action 174

Agir pour le développement d'une politique favorisant des activités d'écotourisme (naturaliste et écologique) sur le territoire de la Métropole avec des hébergements touristiques aux caractéristiques écologique et des transports décarbonés

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 175

Rendre possible aux associations de l'économie sociale et solidaire de demander le financement de poste salarié par la métropole

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat



SENSIBILISATION-ÉDUCATION-GOUVERNANCE

Action 176

Passer un questionnaire à tous les élèves de Métropole pour ensuite, et en fonction des résultats, organiser des actions dans les écoles, collèges et lycées

Action 177

Créer des journées : "Mon quartier propre !", journées institutionnelles de l'agglomération grenobloise durant lesquelles les habitants nettoient leur quartier avec du matériel prêté par Métropole (pince à déchets, sacs plastiques, containers...). Ce type d'action pourrait être décliné dans les établissements scolaires pour nettoyer les abords des écoles afin d'inciter les enfants à mettre leurs déchets à la poubelle et à les trier. Valoriser cette participation par des places pour les événements payants métropolitains, titres de transport en commun, divertissement locaux et non polluants.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 178

Encourager une consommation et des modes de vie plus "responsables" par la création d'avantages et non de contraintes.

Action 179

Organiser des chantiers participatifs de récolte (pour tout le monde)

Action 180

Mettre en place des ateliers de fabrication, de réparation et de customisation de biens (vêtements...). Cette action concerne tout le monde et pas uniquement les jeunes. Penser à réintroduire ces notions dans la scolarité.

Action 181

Créer un collectif d'ambassadeurs pour le climat : ce collectif pourrait être mis en place avec des acteurs publics et privés (associations culturelles, sportives, etc...) et interviendrait pour informer le public.

Action 182

Augmenter les actions de sensibilisation visant le changement de comportement et communiquer sur les aides proposées par Métropole

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 183

Mettre en place un moyen de communication directe (personnelle, via SMS/email) de la Métropole en direction des habitants en cas d'urgence climatique : restrictions d'eau, quartiers inondés, incendies géants, incidents industriels ... pour que chacun soit conscient de l'intensité et de la durée des événements climatiques intenses.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 184

Mettre en place un système permettant de visualiser facilement l'émission de CO₂ par des comparaisons frappantes



Action 185

Communiquer et inciter aux bonnes pratiques d'adaptation

Action 186

Augmenter les moyens de sensibilisation visant la réduction des impacts

Action 187

Sensibiliser le public à la consommation d'eau (pompeau éducatif, petits gestes, nombre de douche), notamment dans les écoles

Action 188

Forum de l'écologie

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 189

Créer ou favoriser des associations ou conseils de quartier soutenus par les communes pour soutenir les différentes actions liées au changement climatique

Action 190

Développer et soutenir les filières de recherche et universitaires orientées en hautes technologies environnementales comme le captage et la valorisation du CO₂

Action 191

Mettre au point une charte avec les écoles d'architectes pour développer et concevoir des structures pour les constructions neuves et les rénovations

Action 192 :

- Organiser des ateliers obligatoires dans les écoles, collèges, lycées, écoles professionnelles, écoles de commerce...
- Inciter à mettre en place un "Parcours environnement" tout au long de la scolarité des élèves
- Animer la Fresque du climat dans les écoles

Action 193

Créer un service dédié à Métropole. Il s'occupera de chercher et relayer les initiatives adaptables sur notre territoire et de partager les expériences avec les autres territoires et métropoles pour mutualiser, avoir plus d'impact et inciter d'autres à agir.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 194

Proposer à des étudiants de travailler sur des projets de design pour rendre la nature dans la ville





Action 195

Créer une bourse annuelle de financement de projets d'associations : La Métropole pourrait créer une bourse chaque année à laquelle peuvent prétendre des associations en proposant des projets (en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique) en déposant un dossier. Un montant fixé pourrait alors être reversé pour financer le projet considéré comme le meilleur par un panel de scientifiques et/ou de personnes choisies au hasard dans la Métropole.

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 196 :

- Mettre à disposition des entreprises et des particuliers des agents de la Métropole spécialisés en écologie pour les accompagner dans leurs choix énergétiques
- Créer un service clés en main, via l'ALEC, pour la gestion complète de projets de rénovation thermique à destination des entreprises, des collectivités et des particuliers

Action 197

Communiquer largement sur toutes les actions proposées par la Convention

Action 198

Créer un super héros spécialiste de la transition énergétique : un personnage qui pourrait sensibiliser de façon ludique tous les citoyens de 7 à 77 ans, à la nécessité de rénover énergétiquement son logement ou de troquer sa vieille cheminée pour un poêle à granulés à haut rendement. Il pourrait intervenir dans les écoles de l'agglomération pour éduquer les jeunes enfants à la sobriété énergétique

Action 199 :

- Mettre en place des formations obligatoires pour tous les décideurs
- Imposer deux jours de formation aux élus (nouveaux et anciens) en début de mandat pour découvrir l'ensemble des services de la Métropole
- Imposer une journée de formation aux élus (nouveaux et anciens) en début de mandat afin de les sensibiliser aux conséquences du changement climatique

Action 200

Diminuer les émissions liées au fonctionnement interne de l'administration publique (privilégier les transports en commun, télétravail, chauffage et climatisation, rénovation de bâtiment, alimentation locale bio et protéines végétales)

Action 201

Renforcer la participation citoyenne et celle des experts dans la préparation des décisions de Métropole

Action 202

Évaluer les impacts de toute mesure de transition écologique sur l'ensemble de la population et en priorité sur les plus vulnérables

Action 203

Recruter un chasseur de financement (état, européen, mécénat, participatif)

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat





Action 204

Obliger les élus à statuer plus rapidement pour toutes les questions ayant trait au réchauffement climatique, étant donné l'urgence. Obliger les élus à ne pas différer les prises de décisions contraignantes pour les individus qui permettent d'agir contre le réchauffement climatique. Orienter les campagnes électorales différemment (aborder davantage le changement climatique). Mener un intense lobbying en faveur du climat et de l'environnement

Action 205

Limiter les financements / emprunts de la Métropole dans les banques polluantes

Action 206

Sensibiliser tous les enseignants aux enjeux climatiques et leur faire connaître l'ensemble des actions proposées par Métropole à mettre en place auprès des élèves. Veiller à leur donner les moyens matériels pour mettre en œuvre cette action (kit)

FORMATION ET EMPLOI

Action 207

Informier et sensibiliser aux formations et reconversions à travers les systèmes de formation déjà existants

Action 208

Inclure systématiquement des formations de "transition écologique" dans les programmes de formation continue des entreprises publiques et privées

Action 209

Généraliser une fonction ou un poste de référent "transition écologique" dans les entreprises publiques et privées en fonction de leur taille et de leur capacité.

Action 210 :

- Développer et soutenir de véritables filières professionnelles à orientation environnementale notamment dans les métiers de la rénovation de l'habitat, de l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables ainsi que de l'assainissement écologique.
- Renforcer la filière de formation à la rénovation écologique des bâtiments
- Créer une filière professionnelle dans le BTP, spécialisée dans la rénovation énergétique

Action 211

Proposer des formations aux métiers de demain et aux métiers dans lesquels il n'y a pas de formations existantes à la transition écologique

Action 212

Adapter le nombre de places dans les formations existantes aux métiers de la transition écologique





Action 213

Simplifier administrativement l'accès aux formations notamment en reconversion professionnelle

Action 214

Organiser des rencontres avec les employeurs, le rectorat, les établissements scolaires pour faire connaître et développer les métiers contribuant à l'atteinte des 3 objectifs du mandat de la Convention citoyenne pour le climat.

Action 215

Faire un service éco-volontaire dans chaque commune pour savoir comment aider par des petites actions pour la planète près de chez soi

Action 216

Financer des petits projets participatifs et citoyens en faveur de l'environnement et/ou au profit du bien-vivre de la communauté

Action déjà existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 217

Mettre en place des avantages pour remercier les engagements bénévoles (gratuité des transports, bons de réduction, chèques culture, produits bio / locaux, etc.)

Action 218

Orienter les TIG (travaux d'intérêt général) vers des travaux œuvrant pour la transition écologique (répondant aux 3 objectifs du mandat de la Convention citoyenne pour le climat)

Action 219

Cartographier les besoins de compétences des entreprises et réorganiser le dialogue intra et inter entreprise pour la réaffectation des salariés dont les emplois sont menacés



Pour en savoir +

conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

LE FORUM

3 RUE MALAKOFF - CS 50053

38031 GRENOBLE CEDEX

04 76 59 59 59

grenoblealpesmetropole.fr

2022 - Conception Grenoble Alpes Métropole
Document imprimé sur papier 100% recyclé



Financé par

